

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***1.1 Identificateur de produit*****Nom du produit:** PLATINUM COBALT COLOUR 80***Code du produit:** HAZ80***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*****Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers***2.1 Classification de la substance ou du mélange*****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger**

GHS08

Mention d'avertissement** DangerMentions de danger**

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

***Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

*2.3 Autres dangers

*Résultats des évaluations PBT et vPvB

*PBT: Non applicable.

*vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

*3.1 Caractérisation chimique: Substances

*No CAS Désignation

7732-18-5 Purified Water

*Numéro CE: 2317912

*3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

*Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

*Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	acide chlorhydrique à 37% Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	≥1-≤2,5%
CAS: 7646-79-9 EINECS: 231-589-4	dichlorure de cobalt Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350i; Repr. 1B, H360F; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,016%

*Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

*4.1 Description des premiers secours

*Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

*Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

*Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

*Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

*5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Diluer avec beaucoup d'eau.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

***6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités*****Stockage:**

***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

***Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***8.1 Paramètres de contrôle*****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

***Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

***Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:*****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

***Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 3)

***Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

***Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.*****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Sans Couleur
*Odeur:	Caractéristique
*Seuil olfactif:	Non déterminé.

***valeur du pH:** Non déterminé.

***Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C

***Point d'éclair** Non applicable.

***Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

***Température de décomposition:** Non déterminé.

***Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

***Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

***Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

***Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

***Densité à 20 °C:** 1,00146 g/cm³

***Densité relative.** Non déterminé.

***Densité de vapeur:** Non déterminé.

***Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

***Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

***Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

***Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 4)

Cinématique:	Non déterminé.
*Teneur en solvants:	
Eau:	98,4 %
*9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- *10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.2 Stabilité chimique
- *Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- *10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- *10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- *11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- *Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Effet primaire d'irritation:
- *Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Indications toxicologiques complémentaires:
- *Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- *Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Cancérogénicité
Peut provoquer le cancer par inhalation.
- *Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- *12.1 Toxicité
- *Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *Autres indications écologiques:
- *Indications générales: En général non polluant
- *12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- *PBT: Non applicable.
- *vPvB: Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 5)

*12.6 **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*13.1 **Méthodes de traitement des déchets**

***Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Emballages non nettoyés:**

***Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

***Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 **Numéro ONU**

***ADR, IMDG, IATA**

UNI760

*14.2 **Désignation officielle de transport de l'ONU**

***ADR**

1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
1760 CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(HYDROCHLORIC ACID)
CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

***IMDG, IATA**

*14.3 **Classe(s) de danger pour le transport**

***ADR, IMDG, IATA**



***Classe**

8 Matières corrosives.

***Étiquette**

8

*14.4 **Groupe d'emballage**

***ADR, IMDG, IATA**

III

*14.5 **Dangers pour l'environnement:**

***Marine Pollutant:**

Non

*14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

***Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80

***No EMS:**

F-A,S-B

***Segregation groups**

Acids

***Stowage Category**

A

***Stowage Code**

SW2 Clear of living quarters.

*14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

***Indications complémentaires de transport:**

***ADR**

***Quantités limitées (LQ)**

5L

***Catégorie de transport**

3

***Code de restriction en tunnels**

E

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 6)

*"Règlement type" de l'ONU:

UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Directive 2012/18/UE

*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28

***Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

*RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

***Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

*Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

*Prescriptions nationales:

*Classe de pollution des eaux: En général non polluant.

*15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Service établissant la fiche technique: Health and Safety

*Contact: sds@reagecon.ie

*Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 9

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: PLATINUM COBALT COLOUR 80

(suite de la page 7)

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2**Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B**Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

FR